



REPRISE DE LA MOBILISATION LE 8/11

La réunion du 17 octobre au MEN n'ayant pas abouti à des propositions en termes de reprise en compte de l'AGS des anciens agents de la CDM, le SNUipp-FSU Mayotte s'est accordé avec ses adhérents le samedi 22 octobre en Assemblée Générale le principe d'une reprise du mouvement de grève à partir du 8 novembre prochain.

Par conséquent, le SNUipp-FSU Mayotte et les enseignants du premier degré s'organiseront pour le blocage des bureaux des inspecteurs et du vice rectorat ... L'objectif étant que le ministère de l'Éducation Nationale daigne dépêcher urgemment dans le département des émissaires afin d'ouvrir des négociations pour la situation des personnels et pour un système éducatif de qualité à Mayotte.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec l'intersyndicale pour élargir le mouvement ... En effet, l'intersyndicale a fait le constat que ni les annonces faites sur la publication imminente des décrets, ni les engagements pris sur la méthode de travail consentis n'ont vu le jour. D'autant plus que les échanges entre la Ministre des Outre-mer avec ses homologues de la fonction publique et de l'Éducation Nationale (3 et 5 octobre) n'ont occasionné aucune communication vers l'intersyndicale.

La voix des foundis

Pour conquérir vos droits ...

oct. 2016, n°104

Le SNUipp-FSU lance la consigne : Arrêt des APC !

Le cap des 35 000 engagements vient d'être dépassé. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'une première victoire. Un engagement qui doit se traduire par l'entrée dans l'action aujourd'hui.

Nous sommes passés à la deuxième étape de notre action avec le rapport de force enclenché par plus de 10 % des personnels, un rapport de force que nous devons amplifier. Il s'agit bien d'une action nationale et collective.

Le SNUipp-FSU veut obtenir rapidement l'ouverture des négociations sur la réduction du temps d'enseignement.

Le SNUipp-FSU s'est déjà adressé à la Ministre pour lui demander l'ouverture de discussions et a lancé sa consigne d'arrêt des APC.

Faites nous remonter toutes les difficultés rencontrées avec la hiérarchie. C'est un rapport de force large et collectif qui permettra la réussite de notre action.

COURRIER ADRESSE A LA MINISTRE DES OUTRE-MER

Le SNUipp-FSU Mayotte ne cesse d'alerter le gouvernement sur l'énorme déficit de salles de classe à Mayotte. En 2011, il a été estimé à 600.

En 2012, le Président de la République s'est engagé à livrer 100 salles de classe par an. Force est de constater que le gouvernement n'a pas consenti les efforts nécessaires pour concrétiser cet engagement présidentiel.

La dotation annuelle de 10 millions dédiée aux constructions scolaires a été utilisée pour les rénovations des écoles, la construction de quelques cantines scolaires et de nouvelles salles de classe (**moins de 100 en 4 ans !!!**).

Cette situation fait qu'à Mayotte la loi sur l'obligation scolaire n'est pas respectée :

- Aucun enfant de moins de 3 ans n'est scolarisé ;
- Tous les enfants de 3 à 5 ans ne sont pas accueillis en maternelle malgré le souhait des parents ;
- Enormément d'enfants de plus de 6 ans sont en attente de scolarisation en élémentaire ;
- Plus de 1500 enfants n'ont pu être scolarisés dans le second degré en 2015.

De fait, compte tenu de l'explosion démographique et du phénomène migratoire, l'estimation du déficit de salles de classe doit être revue à la hausse ...

De plus, s'agissant des rythmes scolaires à Mayotte, nous réitérons notre demande : Le gouvernement doit concéder une mise en œuvre qui tienne compte des réalités et des difficultés locales (état des écoles, températures, rotations, restauration, personnels communaux ...).

L'entêtement de la Vice Rectrice à ne pas considérer les difficultés engendrées par les nouveaux rythmes scolaires a contraint certains maires (Sada, Bouéni, Mtsangamouji,...) à aller à l'encontre du dispositif par arrêté.

Par ailleurs, nous dénonçons la récente mesure de la Vice rectrice d'accorder une prime de 5 mois aux contractuels qui n'ont aucune attache à Mayotte. Elle rétablit l'inégalité de traitement et encourage le recrutement de personnels contractuels non-résidents (qui n'ont d'ailleurs aucune obligation de rester après leur contrat ...).

Pour finir, le SNUipp-FSU Mayotte dénonce le fait que le vice rectorat préfère recruter des personnes qui n'ont pas la nationalité française (ou issues d'un des Etats membres de l'Union Européenne) que des jeunes diplômés de Mayotte. Pire, des personnes ont été recrutées dans le second degré alors qu'ils n'ont même pas un niveau bac+3 ou qui ne parlent pas français.

Pourtant, plusieurs jeunes diplômés qui ont fait acte de candidature, dans le premier ou second degré, nous informe que le vice rectorat n'a pas retenu leur candidature. Le SNUipp-FSU Mayotte rappelle qu'à **diplôme égal, il faudrait prioriser le recrutement des locaux !!!**

CONSULTATION INTERNE

Nos statuts prévoient l'organisation d'une consultation des syndiqués après le congrès national. Les adhérents ont voté du 14 septembre au 12 octobre.

Au niveau local, 440 adhérents ont pris part au vote (51.40%), dont 2 bulletins nuls. Le courant Unité&Action a récolté 420 voix (95.89%), Ecole Emancipée 16 (3.65%), URIS 2 (0.46%) ... et les autres (Emancipation et front unique) 0 voix.

Au niveau national, le taux de participation est de 33,26% (dont 880 bulletins nuls). 63,18% ont voté pour U&A, 30,05% pour EE, 3,15% pour Emancipation, 2,50% pour URIS et 1,12% pour Front Unique.

ADHEREZ AU SNUipp FSU Mayotte

Constructions scolaires

La ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, a annoncé mercredi un doublement des investissements pour la construction d'écoles primaires à Mayotte.

Avant toute chose, le SNUipp-FSU Mayotte rappelle que l'engagement du Président de la République à livrer 100 salles de classe par an (entre 2012 et 2016) n'a pas été respecté.

Si le SNUipp-FSU Mayotte ne crachera pas dans la soupe, il se demande toutefois si cette décision qui se veut très volontariste ne soit pas électoraliste ... D'autant plus que la Ministre reconnaît elle-même que « le besoin est autour de 40 millions par an ».

En effet, dans un premier temps, le gouvernement devrait faire un état des lieux détaillé et précis de l'utilisation du budget alloué aux constructions scolaires à Mayotte depuis 2012, puis, estimer les besoins réels pour une normalisation de la situation.

GREVE A PARTIR DU 8 NOVEMBRE ...

Le SNUipp FSU a été reçu le 17 septembre au cabinet de la Ministre de l'Education Nationale pour notre revendication relative à la reprise en compte de l'AGS. Cette réunion n'ayant pas abouti à des propositions en termes de reprise en compte de l'AGS des anciens agents de la CDM, le 22 octobre dernier, nous nous sommes accordés en Assemblée Générale le principe d'une reprise du mouvement de grève à partir du 8 novembre prochain.

Nous sommes tous conscients qu'il va falloir afficher une détermination sans faille qui pourrait aller jusqu'au blocage des bureaux des inspecteurs et du vice rectorat ... L'objectif étant que le ministère de l'Éducation Nationale dépêche urgemment dans le département des émissaires afin d'ouvrir des négociations pour la situation des personnels et pour un système éducatif de qualité à Mayotte.

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Le mercredi 2 novembre à Dzoumogné (Mgouédajou)

Le jeudi 3 novembre à Chirongui (mairie)

Le vendredi 4 novembre à Labattoir (mairie)

NOTA (au sujet des RIS)

L'arrêté du 29 août 2014 indique que chaque collègue a droit à trois demi-journées de RIS par année scolaire.

La circulaire n°2014-120 du 16/9/2014 « ouvre la possibilité [...] de participer à une réunion d'information syndicale pendant le temps de présence devant élèves », tout en précisant que leur participation à une RIS pendant le temps devant élèves « doit s'accompagner d'une prise en charge par chaque école des élèves pendant l'absence de chaque enseignant ».

Les deux autres RIS « ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement ».

Les enseignant-es désireux de participer aux RIS doivent informer leur IEN 48 heures à l'avance (**il ne s'agit en aucun cas de « demander l'autorisation de » mais bien « d'informer que » !!!**) et prévenir les parents ...

La lettre type est la suivante :

M... l'Inspect... de la circonscription

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical des fonctionnaires, je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le

Veillez croire, M... l'Inspect... de la circonscription, en mon profond attachement au service public d'éducation.

Signature

Une catastrophe annoncée ...

Avant même sa mise en place, le SNUipp-FSU Mayotte avait attiré l'attention de la Vice Rectrice sur les difficultés du dispositif des îlots de formation.

L'année dernière, nous avons dénoncé les dysfonctionnements et le vice rectorat s'était engagé à faire des efforts sur de nouveaux accompagnements. Force est de constater qu'il n'en est rien !!!

Alors que les îlots de formation doivent être un outil de travail de proximité, la dimension professionnelle mais surtout didactique est loin de répondre aux besoins des enseignants.

Les mesures d'accompagnement nécessitent une augmentation du nombre d'EMF dans les îlots alors que le vice rectorat se contente des MAT qui sont souvent néo titulaires.